



Rapport de recherche

**« QUAND LA DÉTERMINATION NE SUFFIT PAS :
LA SITUATION DES TRAVAILLEUSES DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC »**

publié par le

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, 29 octobre 2012

FAITS SAILLANTS

1) Statistiques révélant l'ampleur de la problématique

Entre 2001 et 2011, le niveau d'emploi dans l'industrie de la construction au Québec a connu une croissance de plus de 60%. Malgré cette conjoncture économique favorable, les femmes vivent de graves difficultés au niveau de l'accès, de l'intégration et du maintien en emploi dans cette industrie :

- Parmi toutes les provinces canadiennes, le Québec affiche le pire taux de présence active des femmes dans des métiers et occupations de la construction, les travailleuses ne représentant que 1,3% de la main-d'œuvre ;
- Les travailleuses des métiers accèdent peu au statut de compagnon (19%) et demeurent plutôt au niveau d'apprenti, entraînant, de ce fait, des répercussions défavorables sur leur salaire. En effet, la rémunération d'un apprenti correspond à 60% du salaire d'un compagnon ;
- Après seulement 5 ans dans l'industrie de la construction, plus de 60% des femmes abandonnent leur métier ;
- Selon les statistiques de la Commission de la construction du Québec (CCQ), seulement 7% des employeurs de la construction emploient des femmes.

2) Constats dégagés de notre étude auprès de 35 travailleuses de la construction

- Une minorité de travailleuses rencontrées (9/35) disent avoir vécu de « bonnes expériences » professionnelles ;
- Une majorité des travailleuses interviewées ont vécu des cas de discrimination ou des situations de harcèlement psychologique ou sexuel ;
- Les travailleuses ne connaissent pas leurs droits lorsqu'elles vivent des situations de discrimination ou de harcèlement psychologique ou sexuel. De plus, les recours possibles sont inadaptés aux réalités du secteur. Les sources d'appui ou de soutien sont pratiquement inexistantes pour aider les travailleuses à faire face aux situations de harcèlement psychologique ou sexuel ;
- Il y a une déresponsabilisation généralisée des employeurs, des syndicats et de la CCQ relativement aux problèmes de discrimination et de harcèlement que vivent les travailleuses.

FAITS SAILLANTS EN STATISTIQUES – FEMMES ET CONSTRUCTION

Tableau 1 : Part des femmes dans les professions de la construction par province en 2006

Rang	Province	Part des femmes dans les professions de la construction
1	Alberta	5,9
2	Île-du-Prince-Édouard	4,0
3	Manitoba	3,8
4	Colombie-Britannique	3,6
5	Saskatchewan	2,8
6	Terre-Neuve et Labrador	2,8
7	Nouvelle Écosse	2,4
8	Nouveau Brunswick	2,3
9	Ontario	2,2
10	Québec	1,3
	Moyenne canadienne	3,0

Source : CCQ. Direction recherche et organisation, juin 2011. Données : Statistique Canada.

Tableau 2 : Femmes actives dans les métiers et occupations de la construction au Québec, 2000-2011

Année	Total de l'industrie	Nombre de femmes	Part de la main-d'œuvre total
2000	98 109	515	0,52 %
2001	99 981	627	0,63 %
2002	108 324	770	0,71 %
2003	118 727	1 031	0,87 %
2004	128 411	1 303	1,01 %
2005	133 395	1 481	1,11 %
2006	134 080	1 566	1,17 %
2007	138 132	1 664	1,20 %
2008	144 911	1 730	1,19 %
2009	145 857	1 735	1,19 %
2010	152 740	1 901	1,24 %
2011	159 166	2 067	1,30 %

Source : Commission de la construction du Québec, mai 2012

FAITS SAILLANTS EN STATISTIQUES – FEMMES ET CONSTRUCTION

Tableau 3 : Emploi dans le secteur de la construction, Québec, 2001 – 2011

Année	Niveau (k)	Variation
2001	135,4	-3,9
2002	154,9	19,5
2003	165,5	10,6
2004	164,3	-1,2
2005	178,1	13,8
2006	186,1	8,0
2007	198,3	12,2
2008	217,3	19,0
2009	209,8	-7,5
2010	230,7	20,9
2011	237,5	6,8

Source : Annuaire québécois des statistiques du travail, Vol. 8, p.109. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2011

AUTRES MÉMOIRES ET PUBLICATIONS DU CIAFT – FEMMES ET CONSTRUCTION

- 1) BEEMAN, Jennifer - *La mixité en emploi: un défi d'égalité. Rapport de la Stratégie nationale concertée : pour en finir avec la division sexuelle du travail*. Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), Montréal (2011).
http://www.ciaft.qc.ca/docs/StrategieNonTrad_Rapport_final_2011.pdf
- 2) Mémoire déposé aux Auditions publiques sur le projet de Loi no. 33, Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction, à la Commission de l'économie et du travail, par le Comité pour la défense des droits des femmes dans les métiers et occupations de la construction et le CIAFT, le 20 octobre 2011.
http://www.ciaft.qc.ca/docs/Memoire_Comite_CIAFT_projet33_final.pdf
- 3) « Les femmes dans l'industrie de la construction », mémoire déposé par le Comité de défense des droits des travailleuses de la construction au ministre du Travail et de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Monsieur Sam Hamad, le 8 février 2010 et mis à jour et déposé à la Commission parlementaire, « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait », le 25 janvier 2011.
http://www.ciaft.qc.ca/docs/memoire_construction_25jan11.pdf